



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

N°20-013

Date de convocation

27/07/2020

Nombre de délégués

- En exercice : 66
- Présents : 53
- Votants : 59

Objet :

DELEGATIONS DE
POUVOIR AU BUREAU

Transmis à la Préfecture
le :

- Reçu le :

- Publication le :
ou notifié le :



**Pour extrait conforme
au Registre des
délibérations**

**SELLES-SUR-CHER,
le
15/09/2020**

DELIBERATION N°13
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical convoqué, s'est réuni à Soings-en-Sologne, sous la présidence de M. Christophe THORIN.

Etaient présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

<p>ANGE : BILLY : Jean-Marc NORBERT CHATEAUVIEUX : Christian SAUX CHATILLON-SUR-CHER : Bruno DANGER ; Ludovic BRIANDET CHATRES-SUR-CHER : Sylvie DOUCET CHEMERY : Anne-Marie THEVENET CHISSAY-EN-TOURAINNE : Philippe PLASSAIS CHOUSSY : Sylvie BOREL ; Marie-Claude DEMOULIN COUDES : Anne BOURDIN COUFFY : Stéphanie SICAULT ; Gérald LEVIER COURMEMIN : Edwige DUVAL FAVEROLLES-SUR-CHER : FRESNES : Patrick GAUTIER GIEVRES : Marie-Thérèse DRUESNE ; Françoise GILOT-LECLERC GY-EN-SOLOGNE : Gilles DESLOGES LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER : Philippe VERNEUIL ; André FURON LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Béatrice HUC ; Quentin LEGOUY ; Patrice RUDAULT ; Sabrina COMPAIN LOREUX : Joël HERISSET MARAY : Gérard THUE ; Gilles BELLARD MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU ; Cédric DEVANNE MEHERS : MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN ; Martine TONNARD MEUSNES : Carole ROUSSEAU ; Céline CHUET MONTHOU-SUR-CHER : Jean-François MARINIER ; Marq MARCEAU</p>	<p>MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre LANGLAIS MUR-DE-SOLOGNE : Pascal PICARD ; Yves VILLANUEVA NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE ; Bérénice CULIOLI OISLY : Christian FINOT ; Florence DANIAU PONTLEVOY : Christian GUESNARD POUILLE : Alain GOUTX PRUNIER-SUR-SOLOGNE : Aurélien BERTRAND ROMORANTIN-LANTHENAY : Jeanny LORGEUX ROUGEOU : SAINT AIGNAN-SUR-CHER : Eric CARNAT SAINT GEORGES-SUR-CHER : Bernard CLICHY SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Jean-Claude HENAULT SAINT JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX ; Florence MALLIET SAINT LOUP-SUR-CHER : Pierre BARBE SAINT ROMAIN-SUR-CHER : Michel TROTIGNON SASSAY : Sylviane TURMEAUX SEIGY : Guy DUCHOSSOIS ; Pedro BÄCHLER SELLES-SUR-CHER : Stella COCHETON ; Marie-Laure BERTHIER SOINGS-EN-SOLOGNE : Bernard BIETTE THESEE : Daniel CHARLUTEAU VALLIERES-LES-GRANDES : Eric LACROIX VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Nelly ANTOINE VILLEHERVIERS : François CAVALLIE CC VAL DE CHER - CONTROIS : Jacques PAOLETTI CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL : Christina BROWN ; Jacques MARIER ; Philippe SARTORI</p>
--	---

Etaient absents excusés :

Commune d'Angé ; Régis LESEC ; Nicolas BARRAS ; Nicole DESEQUELLES ; Annie LEVAUX ; Gilles PELLE ; Gilles CHANTIER ; Elisabeth AUGÉ (excusée) ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Manuel TEXEIRA ; Anne-Laure CHEVALIER ; Martine BOILEAU (excusée) ; Pascale TETOT (excusée) ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Eric MARTELLIERE ; Elodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Gille GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Louis BERTHAULT ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Michel GUIMONET ; Christophe LAUNAY (excusé) ; Jean-Christophe ROUET (Excusé) ; Xavier TROTIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Sandra TARTARIN (Excusée) ; Anne-Marie DELALANDE ; Sylvie PAVONE ; Patrick LEFRENE ; Bruno MARECHAL (excusé) ; Hervé DELORME ; Alain POMA ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Jean-Marie Janssens (excusé) ; Louis de REDON (excusé) ; Geneviève REPINCAY.

Procurations :

Jean-Marie JANSSENS (à Jacques MARIER) ; Pascale TETOT (à Quentin LEGOUY) ; Christine LAUNAY (à Jean-Marc NORBERT) ; Louis de REDON (à Romain SOURIOUX) ; Bernadette DESGRANGE (à Pierre LANGLAIS) ; Elisabeth AUGÉ (à Jacques PAOLETTI).

Mme Tania ANDRE a été élue secrétaire de séance.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.163-1 et suivants et L.165-5 et suivants,

Entendu le rapport du Président,

DECIDE

Article unique : Dans le respect des programmes arrêtés par le Comité Syndical, le Bureau du Syndicat du Pays reçoit délégation pour :

- interpréter les délibérations arrêtées par le Comité Syndical permettant la gestion des fonds votés au budget, chaque fois que cela est nécessaire et sans pouvoir modifier l'économie générale de la politique votée,



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

- statuer sur les dossiers présentés dans le cadre de programmes relevant de politiques contractuelles (Contrat Régional de Pays,...),
- solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants,
- décider l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à des organismes, sauf à des établissements publics, et accepter le paiement des cotisations afférentes,
- procéder à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant les organismes,
- préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics

**LE PRESIDENT,
Christophe THORIN**

